

La Bulle

publiée par l'association

Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise membre de la FUBicy

Mai 2009

N° 39



Le saviez vous?

Pour exister, une association a besoin de femmes et d'hommes qui dans un but commun vont donner de leur temps.

Venez partager avec nous, les moments forts d'EVAD.

Pour vivre! Pour exister!

Editorial	Page 1
Fête du vélo Demandez le programme	Page 2
Rencontres vélos « En tout bien tout honneur »	Page 3
Vos courriers Nos réponses	Page 3 et 4
Code de la route Piqûres de rappel	Page 4
Le prix du rouge Dijon mal placé	Page 5
Vélorution En français dans le texte	Page 6
On se balade Tranquille pépère	Page 7
Mémento de la circulation à Dijon	Page 8
EVAD cherche H. ou F. Voir annonce...	Page 9
L'auto a encore frappé EVAD enquête	Page 9
A vos agendas	Page 10



Les Fêtes du Vélo se suivent...

et ne ressemblent pas !

Du moins, souhaitons le cette année.

En effet, après celle de 2007, placée sous le double signe du soleil et de la participation massive des adeptes du vélo, nous avons connu celle de 2008, ô combien plus modeste. Heureusement, « dimanche » avait racheté « samedi », nous étions en effet nombreux à partager de bien agréables moments lors du pique-nique dans le Parc des Cèdres à Quetigny.

Cette année, la fête se présente sous de meilleurs auspices, à plus d'un titre :

- le soutien du « Grand Dijon », qui nous apporte son aide financière et logistique dans l'organisation
- la déambulation cycliste et festive le samedi après midi dans les rues de Dijon
- le grand rallye « Vélos en Fête » du dimanche 7 juin (voir page suivante), animation inédite pour laquelle nous attendons une forte participation de nos adhérents et de leurs amis.

Sans oublier les aléas du calendrier, qui font coïncider la Fête du Vélo avec les élections européennes, ce qui contribuera sans doute à ce que beaucoup de dijonnais choisissent de rester sur place ce week-end pour aller voter, pourquoi pas à vélo ?

EVAD.

Fête du vélo 2009



Demandez le programme



Samedi 6 juin

🕒 de 10 h à 18 h : marquage antivol des vélos (système « bicycode ») à la « Bécane à Jules », 17 rue de l'Ile, Dijon (Gratuit pour scolaires et étudiants)

🕒 à partir de 14 h 30, rassemblement place de la Libération des cyclistes urbains dijonnais : n'hésitez pas à décorer vos vélos, à vous déguiser... Que la fête commence :

🕒 15 h départ de la **déambulation festive**

« La rue, elle est t'aussi t'à nous ! ».

Arrivée Place Wilson vers 16 h 30. Goûter tiré des sacoches, verre de l'amitié offert.

Dimanche 7 juin

Rallye « Vélos en Fête » dans Le Grand Dijon



A l'occasion de ce rallye ludique, familial et culturel (mais pas trop...) chaque équipe (au plus 2 « adultes » et au plus 4 enfants) devra se rendre tranquillement à vélo dans cinq points de contrôle répartis dans l'agglomération, librement choisis parmi les 12 points proposés, sans ordre ni itinéraire imposés. A chacun de ces points, l'équipe se verra proposer des jeux variés de réflexion, de connaissance ou d'habileté et essaiera de collecter le maximum de points pour obtenir un bon classement et, peut-être, gagner de superbes lots : vélo citadin, vélo pliant, caddie-vélo, sacoches...

🕒 à partir de 8 h 30 et jusqu'à 9 h 30 : rassemblement et départ des équipes inscrites dans le parc du lycée « Le Castel » (entrée rue Charles Dumont, face à l'Ecole normale)
Attention : heure limite de retour des équipes à 13 h.

🕒 à partir de 11 h 30 : Animations dans le parc avec « Manouchka Bab's Clown et son manège à pédales », pique-nique tiré des sacoches sous les frondaisons du parc, « village vélo » avec nombreux exposants, stands d'information,...

🕒 à 14 h : départ en cortège vers le cinéma « Eldorado », rue Alfred de Musset, pour la remise des prix, précédée de la projection d'un court métrage amusant... et cycliste, évidemment ! Puis nous terminerons à 15 h 30 par un goûter « bio » offert à tous les participants du rallye.

Sans oublier :

🕒 de 9 h à 12 h : marquage antivol des vélos (système « bicycode ») à la « Bécane à Jules », 17 rue de l'Ile, Dijon (Gratuit pour scolaires et étudiants)

ATTENTION ! Inscription obligatoire avant le 25 mai (bulletin à télécharger sur www.evad-dijon.fr, ou à retirer dès le début du mois de mai chez les vélocistes, à la Maison des Associations, dans les mairies du Grand Dijon et les mairies-annexes, à l'Office du Tourisme de Dijon, au cinéma Eldorado, aux associations « Vélocampus » et « La Bécane à Jules »).

Droits d'inscription pour une équipe : gratuit pour les adhérents EVAD à titre familial, 5 € pour les adhérents EVAD à titre individuel, 15 € pour les non-adhérents (10 € chômeur, étudiant)

1^{ères} rencontres bourguignonnes du vélo urbain!

Le samedi 21 février 2009, une vingtaine de représentants de huit associations* se sont retrouvées à la Maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon à l'occasion des « premières rencontres bourguignonnes du vélo urbain ».



La présence de Madame Catherine Hervieu, vice-présidente du Grand Dijon en charge des modes de déplacement doux et alternatifs et membre du bureau du Club des villes et territoires cyclables, a permis un large et riche débat autour des politiques cyclables dijonnaises

et nationale. Les associations ont échangé sur la situation du vélo dans leurs villes respectives et ont constaté les gros écarts existant entre ces villes moyennes et la capitale régionale. La question des relations entre élus et associations a bien sûr été évoquée, certaines ont fait état de difficultés.

Après le temps des constats, le temps des actions : les associations sont bien décidées à travailler ensemble avec le Conseil régional de Bourgogne pour un réel développement de l'intermodalité (vélo et TER). Elles sont prêtes à s'associer à la proposition de Catherine Hervieu de réunir l'année prochaine des « états généraux de la mobilité douce et alternative en Bourgogne » regroupant élus et associations.

La conférence de presse a permis à chaque association d'exprimer des priorités

parmi lesquelles : obtenir la continuité des aménagements cyclables, multiplier zones 30 et de rencontre, apaiser la circulation en ville.

La visite de l'atelier d'auto-réparation *La Bécane à Jules* et la balade à vélo à la découverte des aménagements cyclables du centre ville et des vélos en libre service ont occupé, utilement et agréablement, l'après midi de ces rencontres bourguignonnes, les premières d'une longue série.

(*) « *La roue Libre* » (Auxerre), « *VELOsurSAONE* » (Châlon sur Saône), « *Vélo en tout Sens* » (Sens), « *ZIZ ZAG* » (Nevers), « *Mâcon Vélo en Ville* » (Mâcon), « *Vélo-campus* » (Dijon), « *La Bécane à Jules* » (Dijon), « *Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise* » (Dijon).

Le courrier des lecteurs

Monsieur M. L. de Dijon raconte son « interpellation » suite au franchissement d'un feu rouge alors qu'il circulait à vélodi...

« [...] Les circonstances de mon interpellation m'ont été assez pénibles. Les policiers municipaux m'ont en effet menacé de me retirer des points à mon permis de conduire. J'utilisais le vélodi et je n'avais pas mon permis sur moi. Je leur ai

donné ma carte d'identité et ils n'ont cessé de me répéter que le tribunal de police me retirerait sûrement des points sur le permis. [...]

Menacé de retrait de points pour un feu rouge grillé !

Je souhaite que le code de la route évolue afin de prendre en compte une évolution sociale impulsée et ap-

prouvée par les villes ou la commission européenne "vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine".

Cordialement – M. L. »



Tournez la page pour lire la réponse d'EVAD.

Le courrier des lecteurs (suite et fin)

La réponse d'EVAD

Les policiers municipaux ont, peut-être, simplement cherché à vous intimider !

En effet il est bien établi maintenant qu'une infraction commise à l'aide d'un véhicule ne nécessitant pas de permis ne peut donner lieu à un retrait de points sur le permis de conduire du

contrevenant ! (Voir article ci dessous)

EVAD, comme toutes les associations de promotion du vélo urbain représentées par la FUBicy, milite pour une évolution du code de la route : c'est la démarche « code de la rue », initiée en 2006, elle commence à porter ses premiers fruits.

C'est aussi dans le cadre de cette démarche que Dijon, après Bordeaux et Strasbourg, va se porter candidate pour expérimenter l'autorisation pour les cyclistes du « tourne à droite » au feu.

EVAD suivra de près cette expérimentation.

La Bulle, c'est votre journal!

Envoyez nous vos avis, vos coups de cœur, vos coups de gueule, vos photos.
La Bulle est faite par et pour les cyclistes urbains du Grand Dijon.

Code de la route : piqûres de rappel

Les pistes et bandes cyclables sont-elles obligatoires ?

Sauf rare exceptions « instituées par l'autorité investie du pouvoir de police après avis du préfet » (article R431-9), les pistes et bandes cyclables sont simplement **conseillées**.



Piste ou bande cyclable **conseillée** et réservée aux cycles à deux ou trois roues.

Ce signal indique que l'accès à une piste ou à une bande cyclable est conseillé et réservé aux cycles à deux ou trois roues et indique aux piétons et aux conducteurs des autres véhicules qu'ils n'ont pas le droit d'emprunter cet aménagement ni de s'y arrêter. (*)



Piste ou bande **obligatoire** pour les cycles sans side-car ou remorque. (*)

Les aires piétonnes sont-elles accessibles aux vélos ?

Sauf indications contraires, donc par défaut, les aires piétonnes sont autorisées aux cyclistes à la vitesse du pas et sans gêner les piétons (article R431-9).



Aire piétonne.

Ce signal délimite le début d'une zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas, à l'intérieur du périmètre de laquelle la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont réglementés. (*)

En commettant une infraction à vélo, peut-on se faire retirer des points sur son permis auto ?

La réponse est **non** ! : « Il ne peut y avoir de retrait de points que pour les infractions commises avec un véhicule pour la conduite duquel un permis de conduire est exigé. C'est ainsi qu'une infraction au code de la route commise à bicyclette ou avec une voiturette, par exemple, ne donne pas lieu à retrait de points. » (**)

(*) Source : <http://www1.securiteroutiere.gouv.fr/signaux/>

(**) Source : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points/

Griller un feu coûte plus cher à Dijon qu'à Dole !



Plusieurs cyclistes, verbalisés pour avoir « grillé » un feu rouge, ont alerté EVAD après avoir découvert qu'ils n'avaient pu bénéfici-

er de la procédure de l'amende forfaitaire minorée

Cette procédure est applicable pour les infractions de la 1ère à la 4ème classe.

Applicable, oui mais... pas toujours appliquée car il est dans les prérogatives du Procureur de la République de pouvoir en décider autrement, ce qui est le cas en Côte d'Or depuis 2003. A Dijon, les cyclistes [1] doi-

vent s'acquitter d'une amende de plus de 150 € alors que, pour la même infraction commise à Dole, ils n'auraient payé que 90 €... Nous avons écrit à ce sujet en octobre 2008 à Monsieur le Procureur. Nous publions ci dessous un extrait de la lettre (lisible en intégralité sur notre site) et des éléments de réponse de la part du Parquet.

[1] c'est valable aussi pour les autres usagers !

Monsieur Le Procureur,

Nombreux sont les cyclistes qui, verbalisés pour n'avoir pas respecté un feu rouge, s'étonnent de ne pas pouvoir bénéficier de la procédure de l'amende forfaitaire minorée [...].

Notre association étant sollicitée à ce sujet, nous avons interrogé les services de l'Officier du Ministère Public auprès du Commissariat de police de Dijon ainsi que vos services. Nous avons appris notamment lors d'une conversation téléphonique avec Monsieur Régnier, Vice procureur, que vous aviez, par une circulaire de 2003, donné des instructions aux agents verbalisateurs du département de la Côte d'Or les conduisant à exclure certaines infractions au code de la route de la procédure de l'amende forfaitaire, cela bien sûr dans un objectif de prévention des accidents [...].

En l'état actuel de nos informations, nous ne comprenons pas que, pour des contextes accidentologiques similaires et des infractions identiques, un cycliste soit plus sévèrement sanctionné en Côte d'Or qu'ailleurs en France.

Comme vous l'avez compris nous ne demandons pas l'impunité pour les cyclistes, nous demandons simplement des sanctions équitables, compréhensibles et cohérentes avec le niveau du risque qu'un cycliste fait courir aux autres usagers lorsqu'il commet une infraction.

Nous souhaitons par contre que toute politique en faveur de la sécurité routière particulièrement en agglomération veille à bien à prendre en considération la nécessité, impérieuse maintenant, de redonner aux modes de déplacements doux toute la place et toute la légitimité qui leur reviennent dans les rues de nos villes [...].

Christian GERMAIN président d'EVAD

La réponse du Parquet

Contacté par téléphone (mars 2009), le Parquet, en la personne de l'un des vice-procureurs, nous a informé que notre courrier avait bien été pris en considération par Monsieur le Procureur mais qu'étant de portée générale et ne concernant pas une victime en particulier, il n'appelait pas nécessairement de réponse. Il nous a été dit aussi que notre demande était parfaitement « audible » et qu'il serait tout à fait possible au Procureur d'exclure les cyclistes des instructions de « sévérité » qu'il donne aux forces de police.

Nous allons bien sûr suivre cette affaire qui est en lien direct avec notre revendication de modulation des amendes en fonction du type de véhicule.

Nouveaux aménagements

On aime...



Pont du canal avenue J. Jaurès

En attendant le tram et ses pistes cyclables adjacentes (ou la construction d'une vraie passerelle vélo-piéton !), on apprécie la mise en place du plan incliné sur la montée d'escalier permettant ainsi de passer le canal sans être obligé de porter son vélo ou de se mêler à la circulation de l'avenue Jean Jaurès. Si seulement cela pouvait donner des idées à la SNCF pour équiper l'accès aux quais de la gare de Dijon ! Justement à ce propos ...



On n'aime pas...

Parking vélo gare de Dijon

L'installation de chaînes autour du parking vélo de la gare SNCF, l'accès en est rendu très difficile ! Il faut désormais se faufiler dans un passage non adapté pour se retrouver au milieu des piétons. Ils sont eux aussi contraints à faire de longs détours, seulement pour les moins souples d'entre eux car les autres passent allègrement dessous les chaînes ! Cet aménagement est-il bien dans l'esprit d'un « pôle d'échange multi modale » se voulant exemplaire ?



On s'interroge...

Piste lac Kir

Sur cette piste en cours d'aménagement la cohabitation piétons-vélos s'annonce problématique : avant sa réalisation, nombreux étaient les cyclistes qui roulaient sur une allée réservée aux piétons, désormais, on peut prédire que nombreux seront les piétons qui déambuleront sur une piste réservée aux vélos !

Affaire à suivre.

Une journée consacrée aux transports "doux"

Semaine de l'environnement 2009 : Atelier, expo, table ronde et... vélorution !



Dans le cadre de la Semaine de l'environnement organisée par l'association étudiante Kir, celle-ci avait invité les associations La Bécane à Jules, Vélocampus et bien sûr... EVAD à animer la

journée consacrée aux modes de transports doux. C'est ainsi que le samedi 28 mars 2009, se sont déroulés un atelier de bricolage et de marquage de vélos, une expo sur les bienfaits du vélos, une table ronde avec Catherine Hervieu (vice présidente du Grand Dijon en charge des modes de déplacements doux et alternatifs) et enfin une vélorution : la « ronde des ronds-points ».

Accompagnés de policiers, plus d'une cinquantaine de « vélorutionnaires » ont par-

couru les grands boulevards de la ville.

En faisant la « ronde », ils ont réussi, avec un plaisir non dissimulé, à exclure très momentanément toutes les voitures de trois grands giratoires (place Jean Bouhey, place Saint-Exupéry et place du Trente Octobre).

Il s'agissait de montrer, bien pacifiquement, que le vélo doit retrouver toute la place qui lui revient dans toutes les rues et sur toutes les places de la ville.

Plus d'info sur l'association KIR sur <http://assokir.info/>

Les 2 dernières balades diurnes et la 1^{ère} nocturne

Dimanche 8 février 2009

« La ville c'est aussi pour les enfants à vélo ! »

Un bol d'air bien frais – voire même froid ! –, pour la trentaine de cyclistes, de tous âges et tous styles, qui, à l'occasion de cette balade du dimanche matin, ont parcouru le centre ville à la découverte de nouveaux aménagements cyclables...



Dimanche 8 mars 2009

« Mon auto, garée sur une piste cyclable ? Ça va pas ! »

Une quarantaine de participants debout, assis ou couchés pour cette balade dans les rues de Dijon : un bel exemple de cohabitation paisible entre vélos, de tout type, et rollers.

Merci aux membres de DIJON-ROLLER pour leur présence et leur participation expérimentée à l'encadrement de cette balade.

Le climat n'étant pas encore tout à fait printanier, la soupe chaude et colorée, offerte par EVAD à l'arrivée place François Rude, a été bien appréciée.

Retrouver les secrets de fabrication de la soupe d'Élisabeth, sur notre site internet à la rubrique « Le vélo ouvre l'appétit ! »



Jeudi 9 avril 2009

« C'est le printemps, le vélo fleurit la ville ! »

Quelques soixante-dix cyclistes étaient au rendez-vous pour cette première balade à l'heure d'été de l'année.

Avec leurs bouquets de forcias, de jonquilles, de narcisses... les vélos ont pendant une bonne heure réellement fleuri la ville. Cela bien sûr pour rappeler que le vélo c'est, en toute saison, le printemps de la ville !

Comme en 2008, cette balade c'est conclue par le grand concours du vélo le plus lumineux ou printanier. Après de longues délibérations, le « jury », un peu dépassé cette année par le nombre de candidats, a proclamé le palmarès : le gagnant du grand concours 2009, est... une gagnante !

Un grand bravo à Virginie, Maya l'abeille et son petit, qui remporte le premier prix (abonnement d'un an à Vélo-



city) et à Nicolas, le second prix (une sonnette ding-dong) pour son vélo hyper lumineux !

Félicitation à tous les autres !

Nous cherchons toujours notre « cyclophotographe » !

Si vous avez un vélo, un appareil photo numérique et... une vocation de reporter cycliste, n'hésitez à nous contacter !

Mémento de la circulation à Dijon

Commission extra municipale déplacements du 4 mars 2009, EVAD rappelle certaines de ses positions.

EVAD est membre de la commission extra-municipale des déplacements. Cette instance consultative dijonnaise regroupe des représentants des polices nationale et municipale, des taxis, de Divia, des chauffeurs de bus, des motards, des cyclotouristes, des services municipaux concernés et bien sûr des élus.

A l'ordre du jour de la réunion de mars 2009 figurait l'examen du « *Mémento de la circulation à Dijon* ». Émanent de la Direction de la voie publique et des déplacements, ce document présente tous les grands principes en matière de circulation, stationnement, aménagement de voirie. Cette « *base de référence commune pour garantir l'action municipale* » est destinée aux partenaires de la ville, aux agents des services et aux élus.

EVAD est intervenue notamment à propos des points suivants :

→ zone 30 :

- le régime de la **priorité à droite** doit prévaloir, les carrefours à feux devraient rester tout à fait exceptionnels.
- la **vitesse** doit y être contrôlée. Au dire de la po-

lice, il n'y a quasiment jamais eu de verbalisation pour excès de vitesse car « *il n'y a pas assez de recul pour utiliser les jumelles radar* » !

- les **passages piétons** ne s'y justifient pas car ils sont contraignants (obligation de les emprunter si à moins de 50 m !) et donnent une **fausse impression** de sécurité (la moitié des accidents de piétons ont lieu sur ces passages dits parfois « protégés » !

→ Aménagements cyclables :

contrairement à ce



Ce n'est pas un photomontage, c'est devant La Ferronnerie ! (2 rue Auguste Comte – Quartier des Antiquaires – Dijon)

qui était écrit dans le document les pistes et bandes cyclables sont par défaut simplement « **conseillées** » (voir page 4). Personne n'avait relevé l'erreur ni ne semblait avoir les idées claires à ce sujet (les représentants des services étaient absents excusés).

→ **Ilôts refuge** : très utiles aux piétons pour traverser des voies à fort trafic, ils sont cependant insécurisants pour les cyclistes (risque de dépassement « rasant »).

→ **Barrières de « protection »** : ces dispositifs, souvent demandés, n'offrent pourtant qu'une illusion de sécurité. Ils incitent les automobilistes à considérer que la rue est leur domaine réservé et ne les incitent donc pas à modérer leur vitesse.

→ **Signalisation** : elle est trop souvent **surabondante**, « **bavarde** » (redondante) ou pire encore **incohérente** ! Cela nuit à sa lecture, donc à sa compréhension et à son respect ! Voir la photo ci contre, et d'autres sur le site d'EVAD.



Adhérer à EVAD,
c'est se donner les moyens d'agir!

EVAD cherche des volontaires !



A l'initiative d'Alterre-Bourgogne et en collaboration avec des chercheurs de l'université de Bourgogne, l'opération « J'y vais autrement... » a pour finalité de contribuer aux changements de comportement, pour passer du tout voiture à une multi-modalité raisonnée, en cherchant à limiter la dépendance automobile des personnes engagées et ses conséquences négatives (coûts dans le budget des ménages, impacts environnementaux et énergétiques, sur la santé...).

Partenaire de d'opération au côté d'autres associations

et de collectivités, EVAD cherche à constituer un groupe de citoyens volontaires pour s'engager sur une période d'un an environ à utiliser au maximum le vélo (seul ou en combinaison avec un transport en commun).

Au travers d'un suivi très « léger » (3 réunions : mai et septembre 2009 puis janvier 2010), il s'agira de partager, avec les autres volontaires engagés et les chercheurs, les bonnes expériences et surtout les « mauvaises » (par exemple pourquoi certains jours utiliser le vélo n'a pas été possible ou vraiment peu agréable). Le but est de mieux comprendre les facteurs qui favorisent ou au contraire découragent le

passage à l'acte de citoyens à priori motivés pour changer leurs habitudes de déplacements.

Si, au quotidien, vous n'utilisez, pas du tout, peu ou pas assez le vélo, si vous souhaitez vous engager à essayer de le faire plus souvent, si vous êtes tentés par une expérience humaine et citoyenne, rejoignez le groupe de volontaires qui sera co-animé par EVAD, Alterre-Bourgogne et des universitaires !

Si, cyclistes à 100%, vous n'êtes pas concernés, n'hésitez pas à solliciter les cyclistes moins « assidus » de votre entourage !

Dans les deux cas, contactez EVAD (06 45 10 86 92).

L'automobile à la reconquête d'une piste cyclable !

Les contre-allées des rues de la Fleurié et en Paillery de Saint-Apollinaire figurent dans l'inventaire des aménagements cyclables du « Schéma directeur en faveur des cyclistes » adopté par la communauté d'agglomération du Grand Dijon en 2004.

Ces pistes cyclables étaient signalées par un panneau, des logos vélo étaient marqués au sol et les intersections avec les rues ou sorties adjacentes étaient pour la plupart protégées par des panneaux "cédez-le passage".

Or, depuis un certain temps, les panneaux indiquant la piste cyclable ont disparu ! Pas tout à fait cependant puisque l'un d'entre eux se trouvait encore (janvier 2009) derrière un buisson !



Le 26 février 2009, lors de la réunion de la « Commission des usagers » (instance consultative mise en place par la municipalité) à laquelle EVAD est conviée, nous avons, en concertation avec Saint-Apo Environnement, interpellé le Maire de Saint-Apollinaire à ce sujet. L'explication est la suivante : les panneaux ont été supprimés car la piste serait trop dangereuse à cause des sorties de parkings !

La suppression des panneaux, qui s'est faite sans arrêt municipal de « déclassement » de la piste, n'est elle pas en réalité un moyen de « légaliser » l'état de fait actuel à savoir que la contre allée est utilisée massivement par les automobilistes pour aller se garer sur le trottoir !

Les cyclistes qui, en l'absence de panneaux, ont tout à fait le droit d'emprunter cette voie, sont-ils désormais plus en sécurité ?

Le Maire de St-Apollinaire a exprimé sa volonté de réexaminer la situation.

A suivre donc !

Photo St Apo Environnement.

A vos agendas

Mercredi 6 mai – 18h30
Assemblée générale d'EVAD
Venez nombreux!

Jeudi 14 mai – 20h00
Balade à vélo.
RDV place de la libération.

Lundi 18 mai – 18h00
Conseil d'administration
(Préparation Fête du vélo)

Samedi 6 et dimanche 7 juin
Fête du vélo
Voir page 2
Bientôt plus
d'informations sur :
<http://www.evad-dijon.fr/>

Jeudi 11 juin – 20h00
Balade à vélo.
RDV place de la libération.

Mercredi 1^{er} juillet – 18h30
Conseil d'administration

Jeudi 9 juillet – 20h00
Défilé cycliste aux lampions
RDV place de la libération

Les réunions du C.A. et l'assemblée générale sont ouvertes à tous les adhérents.
RDV à la Maison des Associations – 2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

Retrouvez tous les RDV à ne pas manquer sur <http://www.evad-dijon.fr/> Rubrique calendrier

NE JETEZ PAS LA BULLE...

DONNEZ LA !

Parlez d'EVAD autour de vous, famille, amis, relations professionnelles...
EVAD a besoin de vous pour gagner en popularité.

Pensez à renouveler votre adhésion à EVAD, en vous acquittant de votre cotisation !

A l'heure où nous imprimons, plus de 60 adhérents, et non des moins fidèles, n'ont pas encore renouvelé leur cotisation.

Ainsi que vous le savez, nous gérons depuis l'an dernier notre fichier des adhérents à l'aide du logiciel libre « Galette ». L'adhésion court de « date à date » et non plus forcément sur l'année civile ou bien d'AG en AG.

Les relances représentent un travail important, mais vital, car notre association vit pour ...et par ses adhérents.

**Sans votre contribution financière,
peu de choses sont réalisables,
Sans votre soutien renouvelé,
notre action est moins crédible.**

Alors, merci d'avance à tous de penser à déposer votre chèque dans la boîte U7 de la Maison des Associations, ou à nous l'envoyer par la poste.

La Bulle

Le journal d'EVAD

Ensemble à Vélo dans L'Agglomération Dijonnaise

EVAD est membre de la FUBicy :
Fédération française des Usagers de la
Bicyclette

<http://www.fubicy.org/>

Ont participé à cette Bulle :
Christian, Thierry, Françoise,
Peggy, Claire, Thomas et Maxime.

Maison des Associations – boîte U7
2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

téléphone : 06 45 10 86 92

courriel : evad@fubicy.org

www.evad-dijon.fr

La Bulle, journal mis en page sur un PC alimenté exclusivement en énergies renouvelables.
www.enercoop.fr